



**PRÉFET  
DE LA RÉGION  
PAYS DE LA LOIRE**

*Liberté  
Égalité  
Fraternité*

**Direction régionale de l'environnement,  
de l'aménagement et du logement**

COURRIER  
arrivé le

21 JUIL. 2020

COMMUNAUTÉ de COMMUNES  
DE L'ERNEE

Nantes, le 08 JUIL. 2020

Mission énergie et changement climatique

Affaire suivie par : Julien MOREAU  
mecc.dreal-paysdelaloire@developpement-durable.gouv.fr  
nos réf : JMO/MECC/2020.77

Monsieur le président,

Vous avez sollicité mon avis sur le projet de plan climat-air-énergie territorial (PCAET) de la communauté de communes de l'Ernée.

Ce projet a été construit conjointement avec les territoires voisins de Mayenne communauté et de l'Ernée et contribue ainsi à l'élaboration intégrée d'un projet de territoire. Je salue votre démarche de coopération territoriale et vous encourage à poursuivre et renforcer la mutualisation. Cette démarche facilite l'intégration du territoire du Bocage Mayennais qui n'avait pas l'obligation réglementaire d'élaborer un PCAET. J'émetts dans cet objectif un avis identique pour les trois territoires.

Le document comporte un diagnostic, une stratégie, des objectifs, un programme d'actions et un dispositif de suivi et d'évaluation. Mayenne communauté est lauréate de l'appel à projets territoires à énergie positive pour la croissance verte (TEPCV) et a bénéficié à ce titre de financements d'actions en faveur de la transition énergétique. Le dossier présenté évalue la démarche de plan climat élaborée en 2013 à l'échelle du Pays de Haute Mayenne et traduit un renforcement de vos ambitions dans une stratégie de transition énergétique.

Je note la qualité de la concertation engagée auprès d'un large panel de parties intéressées du territoire et votre volonté de définir une stratégie qui anticipe bien les objectifs nationaux de neutralité carbone à l'horizon 2050. Je vous encourage, pour l'évaluation à 3 ans, à identifier les leviers les plus pertinents pour atteindre une réduction des émissions de gaz à effet de serre d'« un facteur supérieur à 6 » tel que mentionné dans l'article L100-4 du code de l'énergie.

Les trois territoires concentrent les enjeux spécifiques à la ruralité liés au changement climatique et à la qualité de l'air : l'agriculture, le résidentiel et la mobilité. Je vous encourage à approfondir les leviers mentionnés ci-dessous, issus de la stratégie nationale bas carbone (SNBC), qui devraient vous permettre d'améliorer les objectifs que vous avez établis pour 2050.

Vous avez identifié parmi les axes stratégiques de votre territoire le secteur agricole. Il représente la majorité des émissions de gaz à effet de serre et constitue ainsi une priorité des politiques associées à la lutte contre le changement climatique. Les actions que vous présentez laissent une place importante au développement des circuits courts et à la construction d'un réseau d'acteurs mobilisés autour des pratiques agricoles durables.

Je vous invite, dans le délai de 3 ans pour l'évaluation à mi-parcours, à préciser ces fiches actions en termes de calendrier et de budget, mais également à définir collectivement des objectifs opérationnels sur l'accompagnement des exploitations, la préservation des prairies et des zones humides, le développement du bocage et l'adaptation au changement climatique, en particulier aux périodes de sécheresse.

Tél : 02.72.74.73.00

DREAL des Pays de la Loire, 5 rue Françoise Giroud - CS 16 326 - 44 263 NANTES cedex 2

Comme précisé dans la stratégie du plan climat, les objectifs par filière d'énergie renouvelable devront être approfondis et territorialisés pour suivre la progression du territoire vers l'autonomie énergétique à l'horizon 2050. Vous prévoyez une animation particulière du secteur agricole sur ce sujet et cherchez à favoriser l'implication de collectifs de citoyens.

Pour le résidentiel, vous planifiez, sans toutefois en préciser l'échéance, la création d'une plate-forme de l'habitat en adéquation avec les objectifs du service d'accompagnement pour la rénovation énergétique (SARE). Je vous encourage à renforcer vos ambitions pour l'accompagnement à la rénovation des locaux tertiaires, la lutte contre la précarité énergétique et l'habitat dégradé, la programmation de rénovations avec l'ANAH et la coopération avec les bailleurs sociaux privés.

Pour la mobilité, votre démarche se concentre principalement sur la mobilité domicile-travail et les services de proximité. Je vous encourage à renforcer la coopération entre vos territoires sur ce levier majeur de la transition. Je souligne le caractère décisif qu'a le taux d'occupation des véhicules dans la réduction des émissions. En complément des services de proximité, un développement de services mutualisés performants de mobilité serait un atout pour de nombreux ménages âgés ou aux revenus modestes.

La dispersion de l'habitat dans les territoires ruraux rend plus difficile la transformation des usages de mobilité. Une politique d'urbanisme volontariste limitera ainsi la consommation d'espace et facilitera l'atteinte de vos objectifs.

La concertation, qui a su générer une mobilisation d'une grande partie des acteurs du territoire et l'implication des services de la collectivité, devra être maintenue et développée en particulier vers le secteur agricole. Votre dispositif de suivi et d'évaluation positionnera la communauté de communes du Bocage mayennais en coordonnatrice de la transition énergétique sur votre territoire. Ces initiatives constituent un levier essentiel pour atteindre les objectifs que vous vous êtes fixés à travers l'association de l'ensemble de vos partenaires.

Conformément aux dispositions prévues par le code de l'environnement, le PCAET devra faire l'objet d'un rapport d'évaluation mis à la disposition du public après trois ans d'application.

Mes services (direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement des Pays de la Loire et direction départementale des territoires de la Mayenne), se tiennent à votre disposition pour vous donner des précisions sur l'analyse de votre plan climat et pour continuer à vous accompagner dans votre démarche.

Je vous prie d'agréer, monsieur le président, l'expression de ma considération distinguée.

Le Préfet,



Claude d'Harcourt

**Monsieur Albert LEBLANC,**  
**Président de la CdC de l'Ernée**  
**Parc d'activités de la Querminais - BP 28**  
**53500 L'ERNEE Cedex**

Copie : Monsieur le préfet de la Mayenne